ANAXAGO PATRIMONY

Document d'Entrée en Relation
Anaxago Patrimony

Conseiller en Investissement Financier

Présentation de l’activité

Anaxago Patrimony a vu le jour afin de donner accès à des investisseurs privés à des opportunités d’investissement rares et engagées.

Nous souhaitons accompagner nos clients depuis la **création de leur patrimoine, son optimisation, la génération de revenus complémentaires et la réalisation d’investissement de conviction.**

Anaxago Patrimony offre un service de commercialisation d’instruments financiers à travers son site internet (ci-après La plateforme). Anaxago Patrimony ne réalise pas d’acte de démarchage.

Ce qui nous distingue

Anaxago Patrimony à travers sa plateforme et ses conseillers, vise à offrir un accès simplifié à des produits rares et des services uniques, auparavant réservés aux grands institutionnels.

Anaxago Patrimony et ses conseillers accompagnent des investisseurs privés et professionnels dans leur recherche de solutions performantes, transparentes et en lien avec l’économie réelle tout en préservant leurs intérêts patrimoniaux.

Pour cela, Anaxago Patrimony sort des sentiers battus afin de trouver des solutions d’investissements qui pourront s’appuyer sur des tendances fortes et des marchés en croissances.

Une offre diversifiée :

Au fil des années, l'offre s'est diversifiée. La plateforme propose désormais une large gamme de produits dans l'investissement alternatif : venture, private equity immobilier et impact. Les conseillers d'Anaxago Patrimony bénéficient d'une expertise particulière sur cette typologie de produits financiers.

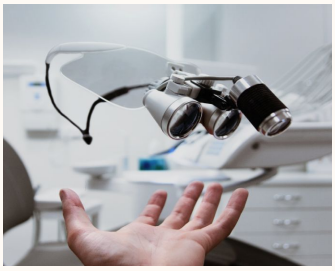

Club-Deals Venture Capital

Financement ou investissement de sociétés innovantes

Fonds de Private Equity

Immobilier • Venture Capital

Structurés par Anaxago Capital, société de gestion du Groupe

Fonds de fonds à impact

AxClimat I

Statuts légaux et autorités de tutelle

Anaxago Patrimony est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation **19001970,** au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers)

Susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dont l'adresse courrier est le : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et l'adresse internet : www.amf-france.org

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)

IAS de type B au sens de l'article L.521-2, II-1° du Code des assurances. L'activité d'IAS est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : https://acpr.banque-france.fr

Le **code NAF ou APE** de l'entreprise est le suivant : 66.19B (autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.).

L'ensemble des informations d'immatriculation peuvent être vérifiées sur le site internet ORIAS https://www.orias.fr.

[1]La Finance Durable c'est investir dans des produits et services financiers qui contribuent à réduire les impacts négatifs sur des domaines environnementaux, sociaux, et dans des sociétés qui appliquent des pratiques de bonne gouvernance (gestion saine, relation avec le personnel, rémunération du personnel et respect des obligations fiscales).

Anaxago Patrimony dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrite auprès de : MMA Entreprise Numéro de polices : 114240090

Montants	CIF	IAS
Responsabilité Civile Professionnelle	2.500.000 €	3.000.000 €
Garantie financière	N/A	115.000 €

Anaxago Patrimony est membre de l'association ANACOFI et s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Anaxago Patrimony est membre de l'association **ANACOFI-COURTAGE** et son activité de Conseiller en Investissement Financier (CIF) est contrôlable par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Partenaires

Les principaux partenaires (les "Partenaires") d'Anaxago Patrimony, figurent dans le tableau ci-après.

Nom	Nature	Lien capitalistique	Type d'accord	Mode de rémunération
services euryale	Société de gestion / Producteur	Aucun	Convention de distribution	Commissions
KYANEOS	Société de gestion / Producteur	Aucun	Convention de distribution	Commissions
Alderan	Société de gestion / Producteur	Aucun	Convention de distribution	Commissions
onelife.	Compagnie d'Assurance	Aucun	Convention de distribution	Commissions
GENERALI	Compagnie d'Assurance	Aucun	Convention de distribution	Commissions
ANAXAGO	Conseil en Investissements Participatif / producteur	Anaxago détient 100% d'Anaxago Patrimony	Convention de partenariat	N/A
ANAXAGO CAPITAL	Société de gestion / Producteur	Anaxago Patrimony et Anaxago Capital font partie du Groupe Anaxago Holding	Convention de distribution	Commissions

Les noms des autres compagnies avec lesquelles le conseiller à un accord, seront communiqués aux clients sur simple demande écrite adressée par email à l'adresse investir@Anaxago.com.

Dans le cadre de sa mission, le Conseiller pourra être dans un rôle d'indication au Client de la plateforme de financement participatif Anaxago. L'attention du client est attirée sur le fait que Anaxago est une société liée à Anaxago Patrimony, le conseil fourni ne saurait être qualifié d'indépendant.

Le Client pourra, le cas échéant, souscrire à un (des) Titre(s) référencé(s) par la plateforme qui serai(en)t adapté(s) à sa situation personnelle via le site à accès progressif de services de financement participatif d'Anaxago. Le Conseiller, qui n'est pas autorisé à exercer une activité de placement (garanti ou non garanti) ne pourra délivrer de conseil sur un (les) Titre(s) particulier(s) référencé(s) par cette dernière.

Il est par ailleurs précisé que la société Anaxago Capital est une société liée du groupe Anaxago, et qu'en conséquence le conseil fourni ne saurait être qualifié d'indépendant.

Politique de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts

La politique de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêt d'Anaxago Patrimony est mise à disposition à tout moment sur demande faite à l'adresse contact@Anaxago.com.

Mode de facturation et rémunération

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels peuvent s'ajouter une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions perçues.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

La rémunération de chaque Prestation correspond à un service rendu de manière honnête, loyale et professionnelle qui sert au mieux les intérêts du Client.

Le client est informé que le montant, le mode de calcul et les conditions de facturation de chaque Prestation sont détaillées dans les Contrats d'application et/ou Annexes qui la concernent dans le respect de la réglementation applicable à chaque Prestation convenue entre les Parties.

De façon générale et sous réserve de la réglementation applicable, les Prestations du Conseiller peuvent être rémunérées par :

- Des honoraires (au forfait, au temps passé selon barème, et/ou au résultat sur la base d'une assiette et d'un barème) ; et/ou
- Des rémunérations liées aux décisions d'investissement que le Client prendra à l'issue de certaines Prestations, le plus souvent assises sur les montants investis et pouvant être fonction de la durée de l'investissement.

Veuillez noter que Anaxago Patrimony ne facture pas d'honoraires de conseil. La rémunération de l'entité provient exclusivement des commissions versées par ses partenaires.

Avantage non monétaire :

En outre, afin d'améliorer la qualité de la Prestation fournie par le Conseiller et dans l'intérêt du Client, il est indiqué que le Conseiller est susceptible de bénéficier de certains avantages non monétaires mis à sa disposition par des tiers au présent Contrat, sous réserve de la réglementation applicable à chaque Prestation convenue entre les Parties.

Non exclusivité et Dépendances

Anaxago Patrimony n'est tenue à aucun engagement d'exclusivité à l'égard des Partenaires.

Toutefois, il est rappelé que la société est liée capitalistiquement (directement ou indirectement) aux sociétés Anaxago (Conseiller en Investissements Participatifs) et Anaxago Capital (Société de Gestion de Portefeuille). Cepdendant, Anaxago Patrimony **n'est contractuellement tenue à aucun engagement d'exclusivité à l'égard des Partenaires. Bien qu'il existe des liens capitalistiques avec les entités du groupe Anaxago, Anaxago Patrimony maintient une indépendance totale en termes de sélection et de collaboration avec ses partenaires externes.**

Mode de communication

Anaxago Patrimony communique avec ses clients par son site internet, par courriels, téléphone, rendez-vous physique et par courrier postal, afin de privilégier une communication simple et réactive, Anaxago Patrimony privilégie dans ses échanges les courriels.

Anaxago Patrimony met à disposition de ses clients un espace en ligne via le site du groupe Anaxago.

Cet espace présente les produits d'investissement sélectionnées par Anaxago Patrimony, un espace personnel regroupant les informations communiquées au conseil, notamment le document d'entrée en relation, la fiche d'information Client, et les différentes informations et documents mis à disposition par le client dans le cadre du conseil.

Pour plus d'informations sur les produits référencés, les relations avec nos partenaires et toute question relative à la conduite des opérations, nous recommandons au client de prendre attache avec les équipes d'Anaxago Patrimony.

Traitement des réclamations

Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13, 17/10/2014 et recommandation ACPR du 09 mai 2022.

Modalités de saisine

Pour toute réclamation, Anaxago Patrimony peut être contacté selon les modalités suivantes

- Par courrier au 18 rue Sainte-Foy 75002 Paris ;
- En complétant le formulaire via le lien suivant : formulaire

Délais de réponse

Anaxago Patrimony s'engage à traiter vos réclamations dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur

Médiateur compétent, litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi au 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

Médiateurs compétents, litiges avec un consommateur :

POUR LES ACTIVITÉS DE CIF

Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers

Mme Marielle
Cohen-Branche
17, place de la Bourse
75082 Paris cedex 02
https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation

POUR LES ACTIVITÉS D'IAS

La Médiation de l'Assurance

TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
https://www.mediation-assurance.org/constituer-mon-dossier/

Protection des données à caractère personnel

Les informations demandées lors de l'entrée en relation puis tout au long de la relation d'affaires sont traitées par Anaxago Patrimony pour permettre la préconisation la plus personnalisée et la plus pertinente et pour permettre à Anaxago Patrimony de connaître son client, conformément à la politique de protection des données à caractère personnel mise en ligne sur son site internet. Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au Conseiller en Investissement Financier.

En acceptant l'entrée en relation, le client consent à la collecte, au traitement et à l'utilisation de ses données personnelles par Anaxago Patrimony dans le cadre de la relation contractuelle. Le client reconnaît également avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles d'Anaxago Patrimony disponible sur le site internet www.Anaxago.com et accepte les modalités de collecte, de traitement et d'utilisation de ses données personnelles qui y sont décrites.

Ces données ne sont utilisées par Anaxago Patrimony que dans le strict cadre de la relation contractuelle.

Anaxago Patrimony ne doit révéler aucune information confidentielle concernant son client sans son consentement, sauf dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours concernant la responsabilité du conseil ou tout autre conflit entre Anaxago Patrimony et son client. Tous les documents et éléments qui nous sont transmis sont traités avec la plus extrême confidentialité.

En application de l'article 325-9 du Règlement Général de l'AMF, Anaxago Patrimony s'abstient donc, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI ou à l'AMF dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Le responsable de traitement de vos données à caractère personnel est Chloé Brun. en sa qualité de Présidente de l'entité Anaxago Patrimony. Les données sont hébergées par Amazon Web Services Ireland Limited, Private Company Limited By Shares, situé à One Burlington Plaza, Burlington Road, Dublin 4. Pour plus d'informations, veuillez consulter https://aws.amazon.com.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au Règlement RGPD 2016/679, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant Anaxago Patrimony par email adressé à donneespersonnelles@Anaxago.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Vos droits

Droit d'accès : vous pouvez avoir communication de vos données personnelles faisant l'objet d'un traitement par Anaxago Patrimony;

Droit de rectification : vous pouvez mettre à jour vos données personnelles ou faire rectifier vos données personnelles traitées par Anaxago Patrimony ;

Droit d'opposition : vous pouvez demander à ce que vos données personnelles ne fassent plus l'objet d'un traitement ;

Droit à l'effacement : vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles ;

Droit à la limitation : vous pouvez demander la limitation (c'est-à-dire une suspension) du traitement de vos données personnelles ;

Droit à la portabilité : vous pouvez demander à Anaxago Patrimony de récupérer vos données personnelles afin d'en disposer ou de transférer vos données personnelles à un nouvel organisme.

Prise en compte des facteurs en matière de durabilité

Anaxago Patrimony prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont sont proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- La proportion minimale investie dans des investissements durables sur le plan environnemental (Taxonomie)
- La proportion minimale investie dans des investissements durables (SFDR)
- Les principales incidences négatives (pour les entreprises) : émissions de gaz à effet de serre, biodiversité, eau, déchets, questions sociales et de personnel ; pour les actifs souverains : intensité des gaz à effet de serre, pays connaissant des violations de normes sociales ; pour les actifs immobiliers : exposition à des combustibles fossiles, exposition des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique.)

Chaque producteur distribué par Anaxago Patrimony a sa propre politique de prise en compte des risques en matière de durabilité et politique d'investissement durable.

Dans le cadre de cette distribution, Anaxago Patrimony recueille les préférences de ses clients en matière de prise en compte des risques en matière de durabilité, de pourcentage d'investissement durable et d'alignement à la taxonomie afin de présenter au client si ces préférences correspondent aux caractéristiques extra-financière du produit distribué.

Anaxago Patrimony

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client et mis à sa disposition dans son espace en ligne.

ANAXAGO

Demain en tête